

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Pour l'Exercice 1840.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE Ier.

Administration centrale (Personnel).

1	Traitements du Ministre
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service

Matériel.

3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, meubles dépenses
---	--

Frais de déplacement.

4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires
---	--

TOTAL DU CHAPITRE Ier. fr.

CHAPITRE II.

Pensions et secours.

1	Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés
	L'arrêté-loi du 14 septembre 1814 étant demeuré en vigueur et les pensions qui pourraient être accordées, dans le courant de l'exercice 1840, à des fonctionnaires ou à des employés ressortissant au département de l'Intérieur, devant être supportées, pour un semestre, par le Budget de ce Département, une allocation de 8,000 francs (parallèle à celle qui a été accordée en 1839) a paru nécessaire. Il ne pourra, du reste, être fait emploi de ce crédit que s'il y a lieu à l'application de l'arrêté-loi précédent.

2	Secours, continuation ou avances de pensions à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves
	Les travaux de la commission mixte de liquidation n'étant pas encore arrivés à leur terme, l'allocation portée aux Budgets des années antérieures a été maintenue provisoirement.

3	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse
---	--

4	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune.
	Indépendamment de plusieurs demandes en instruction, les titres de 177 légionnaires ont été reconnus. Jusqu'à présent 30 veuves ont obtenu des secours de 200 francs. — Le crédit de 1840 devra donc être réparti de la manière suivante :
	1 ^e Dotation de 250 francs, à 177 légionnaires. 44,250
	2 ^e Secours de 200 francs, à 30 veuves. 6,000
	3 ^e Crédit éventuel en faveur de légionnaires ou de veuves, dont les titres n'ont pas encore été vérifiés. 9,750

Ensemble. fr. 60,000

Ces données expliquent l'augmentation de 5,000 francs, portée au Budget de 1840.

TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

61

CRÉDITS à la fin du 1 ^{er} juillet 1839,	CRÉDITS financiers TOUT AU TOUT 1839,	DIFFÉRENCE		CRÉDITS de l'avenir pour 1840,	<i>Observations</i>
		EN MOIS CALENDRIQUE	EN MOIS VALEURS		
21,000	21,000	"	"	"	
142,920	142,220	"	"	"	
20,000	20,000	"	"	"	
2,000	2,000	"	"	"	
185,920	185,220	"	"	"	
8,000	8,000	"	"	"	
7,570 80	7,570 80	"	"	"	
5,000	5,000	"	"	"	
60,000	55,000	5,000	"	"	
80,570 80	75,570 80	5,000	"	"	

NOM DES SALARIES DU GOUVERNEMENT	TITRES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE III.				
<i>Frais de l'administration dans les provinces.</i>				
PROVINCE D'ANVERS.				
I	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	fr. 87,700 "	
	B.	Traitements des employés et gens de service	39,800 "	
	C.	Frais de route et de séjour	1,500 "	
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	" " "	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	15,800 "	
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommages des commissaires de milice	21,677 "	
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriels. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	6,600 "	
	H.	Dépenses imprévues	1,000 "	
TOTAL. fr.			124,077 "	
<i>E. Réduction de fr. 818 50 es, comparativement au crédit de l'année 1839.</i>				
X REPORTER. fr.				

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

63

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS definitivement alloués POUR 1840.	<i>Observations</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
124,077	124,895 50		818 50		
124,077	124,895 50	"	818 50		

		RÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT.	fr.
PROVINCE DE BRABANT.			
	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	87,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service	47,375 "
	C.	Frais de route et de séjour	1,700 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	" "
2	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	12,000 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagemens des commissaires de milice	24,300 "
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriels. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	9,100 "
	H.	Dépenses imprévues	1,000 "
		TOTAL fr.	<u>133,875</u> "
<i>B. Majoration de 4,000 francs, comparativement au crédit de l'exercice 1839. Cette majoration est devenue nécessaire par suite de l'augmentation incessante de la besogne dans le Brabant, augmentation qui s'explique suffisamment par celle de la population, par les constructions nouvelles qui s'élèvent de toutes parts, par l'élan donné à l'industrie, par le siège du Gouvernement et de la plupart des principales associations à Bruxelles. — Le gouverneur de cette province a déjà dû prendre plusieurs employés supernuméraires, afin d'assurer la marche régulière des affaires. — Il est d'ailleurs à remarquer que les loyers sont plus chers à Bruxelles que dans les autres villes chefs-lieux du Royaume.</i>			
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	87,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service	99,300 "
	C.	Frais de route et de séjour	1,750 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	" "
3	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	16,500 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagemens des commissaires de milice	34,507 "
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriels. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	9,400 "
	H.	Dépenses imprévues	1,000 "
		TOTAL fr.	<u>140,157</u> "
A REPORTER fr.			

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

67

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués pour 1840	<i>Observations</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
124,077	124,893 50	"	818 50		
183,875	129,875 "	4,000	"		
140,157	140,157 "	"	"		
397,609	394,427 50	4,000 "	818 50		

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARTICLES DU BUDGET	TITRE	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	fr.	37,700 "
B.	Traitements des employés et gens de service.	fr.	41,300 "
C.	Frais de route et de séjour	fr.	1,500 "
D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	fr.	" "
E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	fr.	13,000 "
F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagement des commissaires de milice	fr.	35,248 "
G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriels. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	fr.	10,800 "
H.	Dépenses imprévues	fr.	1,000 "
		TOTAL. fr.	<u>142,748 "</u>

E. Réduction de 7,500 francs, comparativement au crédit de 1839.

PROVINCE DE HAINAUT.

A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	fr.	37,700 "
B.	Traitements des employés et gens de service	fr.	32,840 "
C.	Frais de route et de séjour	fr.	2,000 "
D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	fr.	" "
E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	fr.	15,930 "
F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommagement des commissaires de milice	fr.	31,468 "
G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriels. — Vacances des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	fr.	9,500 "
H.	Dépenses imprévues	fr.	1,000 "
		TOTAL. fr.	<u>150,438 "</u>

A REPORTER. fr.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

37

CRÉDITS DE LA LOI 1840.	CRÉDITS DE LA LOI 1839.	DÉFÉRENCE DU BUDGET DU 1840. EN MOINS D'ALLURE	CRÉDITS DE LA LOI 1840.	OBSERVATIONS.
397,609	294,427 50	4,000	818 50	
142,748	150,248	"	7,500	
150,488	150,488	"	"	
690,795	695,118 50	4,000	8,318 50	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

	DEPARTEMENT DU LAOS	RÉSULTAT . . . fr.
PROVINCE DE LIÉGE.		
A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	fr. 87,700 »
B.	Traitements des employés et gens de service	43,800 »
C.	Frais de route et de séjour	1,690 »
D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	" "
E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	13,000 »
F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommages des commissaires de milice	28,140 »
G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens sinistriers. — Vacances des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires.	9,000 »
H.	Dépenses imprévues	1,000 »
	TOTAL fr.	<u>134,880 »</u>
PROVINCE DE LIMBOURG.		
A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	fr. 87,700 »
B.	Traitements des employés et gens de service	82,300 »
C.	Frais de route et de séjour	1,400 »
D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	897 »
E.	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	11,700 »
F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommages des commissaires de milice	18,648 40
G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens sinistriers. — Vacances des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	5,000 »
H.	Dépenses imprévues	1,000 »
	TOTAL fr.	<u>108,345 40</u>
<p>F. Réduction de fr. 6,534 80 c^s, comparativement au crédit de l'année 1839. G. — de fr. 2,800 — — — —</p>		
<u>Ensemble fr. 0,834 80</u>		
<u>A REPORTER fr.</u>		

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

69

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	CRÉDITS definitivement alloués POUR 1840.	<i>Observations.</i>
690,795 »	695,113 50	4 000 »	8,318 50		
134,330 »	134,330 »	"	"		
108,845 40	117,680 20	"	9,834 80		
933,470 40	947,123 70	4,000 »	17,653 80		

NOMERO DES ARTICLES DE LA loi.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT.	fr.
PROVINCE DE LUXEMBOURG.			
	A.	Traitements du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	fr. 37,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service	30,330 "
	C.	Frais de route et de séjour	1,700 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	5,000 "
8	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage chauffage, menues dépenses	14,000 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommages-mens des commissaires de milice	20,991 "
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriels. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	7,000 "
	H.	Dépenses imprévues	1,000 "
		TOTAL. fr.	<u>117,691</u> "
	B.	Réduction de. fr. 1,578 "	
	F.	— de. 11,681 "	
	G.	— de 650 "	
		Ensemble. fr. <u>13,009</u> "	
		Majoration du littera D. 800 "	
		Diminution définitive fr. <u>13,109</u> "	
PROVINCE DE NAMUR.			
	A.	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	fr. 37,700 "
	B.	Traitements des employés et gens de service	36,000 "
	C.	Frais de route et de séjour	2,000 "
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	" "
9	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	10,003 "
	F.	Traitements et abonnements des commissaires d'arrondissement, dédommages-mens des commissaires de milice	13,063 "
	G.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriels. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestations de réfractaires	6,940 "
	H.	Dépenses imprévues	1,000 "
		TOTAL. fr. <u>109,508</u> "	
		Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement	
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

71

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS Houes POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1840.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1839.	EN MOINS AU BUDGET en 1840.		
933,470 40	947,123 70	4,000 »	17,633 80		
117,691 »	130,800 »		13,109 »		
109,508 »	109,508 »	"	"	"	
18,500 »	18,500 »	"	"	"	
1,179,169 40	1,205,931 70	4,000 »	30,762 80		
Différence en moins, après déduction de la différence en plus.		26,762 80			

NOMBRE DES ARTICLES DE LA LOI.	LIBELLE.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
<i>Instruction publique.</i>				
1 Frais des jurys d'examen pour les grades académiques				
<i>Frais des deux universités de l'Etat.</i>				
2 A. Traitements des fonctionn. et employés des deux universités. fr. 453,548 "				
B. Bourses et médailles		36,800 "	590,348 "	
C. Subside pour le matériel des deux universités		100,000 "		
3 Frais de l'école industrielle de Gand				
4 Frais d'inspection des athénées et des colléges				
5 Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen				
6 Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et les colléges				
<i>Instruction primaire.</i>				
7 A. Traitements des instituteurs dans les neuf provinces		225,000 "		
B. Subsides pour constructions, réparations, location et ameublement de maisons d'écoles et autres dépenses matérielles		40,000 "	275,000 "	
C. Secours à accorder à des instituteurs nécessiteux sans emploi et à des veuves d'instituteurs		10,000 "		
8 Subsides pour l'instruction des sourds-muets et des aveugles.				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1840.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définitivement alloués pour 1840.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
80,000 »	80,000 »	»	»	»	
590,348 »	590,348 »	»	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	»	
8,800 »	8,800 »	»	»	»	
118,000 »	118,000 »	»	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	»	
275,000 »	275,000 »	»	»	»	
20,000 »	20,000 »	»	»	»	
1,102,148 »	1,102,148 »	»	»	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE V.

CULTES. — *Culte catholique.*

A.	Traitements du cardinal-archevêque, des évêques, des vicaires-généraux, chanoines, directeurs et professeurs des séminaires, bourses et demi-bourses affectées aux séminaires et subsides pour les travaux à faire aux palais et séminaires épiscopaux.	
	Archevêché de Malines	fr. 107,500 "
	Évêché de Bruges	68,500 "
	— de Gand	65,300 "
	— de Liège	64,500 "
	— de Namur	64,300 "
	— de Tournay	64,300 "
B.	Traitements des curés, desservants, chapelains et vicaires :	
	Province d'Anvers	fr. 278,455 "
	— de Brabant	480,949 "
	— de la Flandre occidentale	383,086 "
	— de la Flandre orientale	428,213 "
	— de Hainaut	430,616 " 3,221,247 "
	— de Liège	384,516 "
	— de Limbourg	236,668 "
	— de Luxembourg	283,369 "
	— de Namur	293,878 "
C.	Subsides pour la construction, la restauration et l'entretien des églises et presbytères	250,000 "
	TOTAL. fr. 3,906,047 "	

A et B. Les tableaux annexés aux nos 1 et 2 des Notes générales, insérées à la suite du Budget, indiquent l'emploi des allocations demandées.

C. Dans le chiffre demandé à ce littera, il y a 40,000 francs pour les réparations qui s'opèrent à l'église des SS.-Michel et Gudule, à Bruxelles; 25,000 francs pour celles qui s'exécutent à l'église de St-Jacques, à Liège; 35,000 francs pour la restauration de la cathédrale de Tournay; 4,000 francs pour St-Rombaut, à Malines; 3,000 francs pour Ste-Gertrude, à Louvain; 6,000 francs pour Ste-Waudru, à Mons; 10,000 francs pour l'église primaire de Huy; 37,000 francs pour l'église de St-Martin, à Liège, et pour la cathédrale de Bruges.

Culte protestant.

2 Traitements et autres frais
Le tableau annexé au no 3 des Notes générales, insérées à la suite du Budget, indique l'emploi de l'allocation demandée.

Culte israélite.

3 Traitements des Ministres et autres frais
L'allocation demandée sera répartie de la manière suivante:

Au grand-rabbin.	fr. 4,000 "
Aux deux ministres officiants	2,500 "
Au secrétaire	400 "
Frais de bureau du consistoire central.	300 "
Pour dépenses imprévues.	3,800 "

Total. fr. 11,000 "

À REPORTER. fr.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

75

CREDITS demanded PAR LE GOUVERNEMENT 1840	CREDITS alloués PAR LE GOUVERNEMENT 1839	DIFFÉRENCE		CREDITS d'imposition alloués PAR LE GOUVERNEMENT 1840	<i>Observations</i>
		EN MILLIERS DU BUDGET	EN MILLIERS DU BUDGET		
906,047 »	4,016,150 »	"	"	110,103 »	
48 000 »	80,000 »	"	"	32,000 »	
11,000 »	10,000 »	1,000 »	"	"	
3,965,047 »	4,106,150 »	1 000 »	142,103 »		

CHAPITRE V.	DEPENSES ET SERVICES.
	REPORT. fr.

Secours.

Secours à accorder aux membres des anciennes corporations religieuses et aux ministres des divers cultes

Ces secours sont accordés :

- 1º Aux ecclésiastiques forcés de cesser leurs fonctions par suite de leur âge avancé ou de leurs infirmités ; ils sont égaux aux pensions auxquelles ces ecclésiastiques auraient droit, si les arrêtés du Gouvernement précédent, relatifs aux pensions de cette nature, étaient encore en vigueur.
- 2º A d'anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ecclésiastiques encore en fonctions lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent momentanément dans le besoin.

TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

CHAPITRE VI.

INDUSTRIE. COMMERCE, AGRICULTURE.

Industrie et commerce.

1	Encouragements à l'industrie et au commerce ; frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et commerciale
2	Primes pour construction de navires
3	Pêche nationale

Primes pour construction de navires. — D'après les déclarations de mises en construction de navires de commerce, parvenues jusqu'à ce jour au Ministère de l'Intérieur, le nombre des navires à voiles, dont l'achèvement est présumé devoir avoir lieu en 1840, s'élève à 19, dont 15 seront doublés et chevillés en métal, et 4 à l'égard desquels le mode de doublage n'est pas indiqué. — Les premiers mesurent ensemble 3,595 tonneaux, soit à . . . 30 francs par tonneau . fr. 107,850 » Les seconds représentent ensemble 680 tonneaux, soit à . . . 24 francs par tonneau . . . 16,320 » Plus pour un bateau à vapeur de. 500 tonneaux, à raison de 40 francs par tonneau . . . 20,000 »

Fr. 144,170 »

Pêche maritime. — Conformément au vœu de la Législature, le Gouvernement se dirige d'après les lois de 1818 sur la matière dans la répartition des primes ou encouragements alloués ; mais, jusqu'ici, faute de fonds, il a été impossible d'allouer à chaque armement à la pêche la prime intégrale de fr. 1,058 20 c^s, instituée par ces lois en faveur de la pêche de la morue. Par exemple, en 1839, on n'a pu accorder que fr. 896 37 c^s par armement. — Pour payer la prime entière, il eût fallu un crédit de fr. 60,732 92 c^s, alors que le crédit ne s'élevait pour cette année qu'à 40,000 francs. A la vérité, celui alloué au Budget de 1839 s'élève à 54,000 francs ; mais, vu la progression (*) ascendante que suivent les armements chaque année, ce dernier crédit sera évidemment encore insuffisant, puisque déjà, en 1838, il eut été tel. — Il y a donc lieu de se méager des ressources plus étendues pour 1840 ; cela est d'autant plus nécessaire que, comme on a eu lieu de reconnaître que la prime de fr. 21 16 c^s par tonneau, accordée aux armements pour la pêche du hareng, est insuffisante, puisque cette pêche s'annihile de plus en plus, tandis que celle de la morue prospère ; cette prime de fr. 21 16 c^s par tonneau devra être majorée pour 1840, ce qui ne manquera pas de rendre la dépense plus forte, si, comme il est à espérer, ce genre de pêche fort intéressant, reprend quelque activité à la faveur de la majoration de prime projetée.

A REPORTER. fr.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS definitivement alloués POUR 1840.	<i>Observations.</i>
EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.				
3,985,047 »	4,106,130 »	1,000 »	142,103 »		
80,000 »	80,000 »	»	»		
4,045,047 »	4,186,130 »	1,000 »	142,103 »		
Différence en moins après déduction de la différence en plus		141,103 »			
400,000 »	220,000 »	180,000 »	»		
150,000 »	85,000 »	65,000 »	»		
60,000 »	54,000 »	6,000 »	»		
610,000 »	389,000 »	251,000 »	»		

(*) Cette progression a été comme suivie,
depuis 1835 :

1835.	33 armements.
1836.	35 »
1837.	38 »
1838.	58 »

NOM DU BUDGET DE LA LOI.	TITRE.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
<i>Agriculture.</i>			
4.	Encouragements à l'agriculture	449,500	"
	Cette somme sera répartie de la manière suivante :		
	1° Ecole vétérinaire et d'agriculture de l'Etat	137,000	"
	La majoration est nécessitée par le plus grand nombre d'élèves internes. Il a été de 108 en 1839, et l'on calcule qu'il sera augmenté de 40 à 50 en 1840. Cette majoration n'est, au reste, qu'une avance de fonds, puisqu'une somme égale de 22,500 francs sera portée en plus au Budget des Voies et Moyens, comme devant être payée par ces élèves nouveaux. Les recettes diverses de l'école, qui seront versées au Trésor en 1839, s'élèveront de 80,000 à 90,000 francs.		
	2° Jury d'examen pour l'admission à l'exercice de la médecine vétérinaire	4,000	"
	3° Etablissements modèles pour la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie et la filature gratuite de la soie produite dans le pays; pépinières et distributions de mûriers, de graines de mûrier, de graines de vers à soie; primes instituées par l'arrêté Royal du 30 janvier 1832; achats de cocons produits par de particuliers, afin de les encourager en assurant un débouché à leurs produits.	16,000	"
	Le directeur des établissements modèles a proposé de supprimer son emploi, de vendre l'établissement de Meslin - l'Évêque, créé sous le gouvernement précédent, dans un sol peu propre à sa destination, et d'acheter, à la charge de le compléter et de le conserver comme établissement modèle, à ses frais et à son compte, celui d'Ecole, aux prix et conditions à établir en vertu d'une loi. — Cette loi est soumise aux Chambres Législatives, et si elle est adoptée, il ne sera pas fait emploi de l'allocation demandée. Il ne s'agira plus alors que d'y imputer les primes établies par l'arrêté Royal du 30 janvier 1832, relatif à la production de la soie.		
	4° Achat à l'étranger de plantes et graminées dont l'introduction dans notre pays peut être avantageuse, d'instruments aratoires perfectionnés, d'animaux domestiques, particulièrement de l'espèce bovine, pour l'amélioration des races indigènes	10,000	"
	5° Culture de la garance, distributions gratuites de plantes et graines dans les provinces, etc	30,000	"
	6° Maras; achats de chevaux. — Location des locaux. — Matériel; traitement du personnel. — Entretien, etc.	230,000	"
	TOTAL.	449,500	"
B.	Société d'horticulture, à Bruxelles	12,000	"
C.	Avances pour les dépenses à faire sur le fonds d'agriculture détenu par le gouvernement hollandais	80,000	"
D.	Supplément au 3 ^{me} tiers du fonds de non-valeurs, pour secours aux personnes réduites à la détresse par suite de pertes résultant d'événements de force majeure (feu du ciel, grêle, inondations, épizooties)	24,000	"
	TOTAL. fr.	593,500	"
<p>Bien que ce total ne présente, en apparence, qu'une diminution de 1,500 francs sur le chiffre de l'année dernière, l'économie est cependant en réalité de 24,000 francs, car la somme de 22,500 francs, portée en plus pour l'école vétérinaire, n'est pas une dépense réelle, mais seulement, comme il a été dit, une avance de fonds qui sera restituée au Trésor au moyen du produit de la pension des élèves.</p>			
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.			

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

79

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS élevés POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	DIFFÉRENCE EN MOINS AU BUDGET DE 1840.	CRÉDITS définitivement alloués pour 1840.	<i>Observations.</i>
610,000 " "	359,000 " "	251,000 " "	" "		
863,500 " "	567,000 " "	" "	1,500 " "		
1,173,500 " "	926,000 " "	231,000 " "	1,500 " "		
Différence en plus. . . fr.				249,500 "	

NOMBRE DES ARTICLES DE LA F.G.	LITTERA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE VII.				
<i>Lettres, sciences et arts. — Fonds provenant des brevets. — Service de santé.</i>				
<i>Lettres, sciences et arts.</i>				
1	A.	Encouragements, souscriptions, achats	fr. 110,000 "	
	B.	Académie des sciences et belles-lettres.	25,000 "	
	C.	Musée des arts et de l'industrie	25,000 "	
	D.	Observatoire Royal de Bruxelles.	20,000 "	
	E.	Bibliothèque Royale	60,000 "	
	F.	Académies et écoles des beaux-arts	41,900 "	
	G.	Conservatoire de musique de Bruxelles	31,129 "	
	H.	— — — de Liège	10,000 "	
	I.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i>	14,000 "	
	J.	Musée d'armes, d'armures et d'antiquités.	10,000 "	
	K.	Commission des monuments; frais de route et de séjour des membres de la commission et autres dépenses accessoires.	6,000 "	
	L.	École de gravure	20,000 "	
		TOTAL.	fr. 873,029 "	
2	G.	L'allocation portée au Budget a été reconnue insuffisante, à cause des développements successifs du conservatoire de musique, et l'on a été obligé de prélever annuellement sur les fonds généraux des beaux-arts, qui devaient avoir une autre destination, une somme nécessaire pour faire face au déficit (5,000 fr. en 1836; 7,000 fr. en 1837; 6,000 fr. en 1838, et 7,700 fr. en 1839). Il a paru convenable de régulariser cet objet. D'autre part, une majoration de crédit, dont les motifs sont développés dans le rapport de la commission administrative du conservatoire, annexé au Budget, a paru indispensable pour mettre les ressources de cet établissement national au niveau de ses besoins.		
	Monument de la place des Martyrs			
	Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments			
	Primes et encouragements aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, sur les fonds provenant des droits de brevets, et frais de délivrance des brevets . . .			
	Cette somme est égale à celle portée au Budget des Voies et Moyens; elle est, chaque année, intégralement employée à l'usage prescrit par l'article 9 de la loi ci-contre et par l'arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 16 décembre 1830, qui a ordonné que les frais résultant de la concession des brevets d'invention seraient prélevés sur les fonds qui en proviennent, c'est-à-dire, maintenant, sur l'allocation annuelle votée au Budget.			
3	Service de santé			
4				
5				
TOTAL DU CHAPITRE VII.			fr.	

CRÉDITS de l'an pour l'exercice 1840.	CRÉDITS de l'an 1840.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS définiment celles pour 1840.	<i>Observations</i>
		PAR L'EXERCICE	IN TITRES AU 1 ^{ER} JUILLET DU 1840.	IN MOINS AU BUDGET DU 1840.	
372,900	373,900	"	"	1,000	
25,000	25 000	"	"	"	
27,000	20,000	"	7,000	"	
25,000	25 000	"	"	"	
45,000	45,000	"	"	"	
494,900	488,900	7,000	1,000	"	
Différence en plus. . fr.		6,000		"	

NOM DU SERVICE DE LA LOI.	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE VIII.				
ARCHIVES DU ROYAUME.				
1	Frais d'administration (<i>Personnel</i>)			
2	— — (Matériel).			
3	Frais de publication des inventaires des archives			
4	Archives de l'État dans les provinces et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale.			
5	Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État			
	L'augmentation de fr. 337 04 c ^s résulte du nouveau bail pour trois années que le Gouvernement a été obligé de passer avec le propriétaire de la maison servant de succursale aux archives, vu l'incertitude où il se trouve encore sur l'emplacement où pourra être transféré cet établissement national. La diminution de 300 francs opérée sur l'article 4 n'élève cette majoration qu'à fr. 37 04.			
6	Confection extraordinaire de cartons, de portefeuilles et de reliures.			
	Depuis quelques années le classement des archives est poussé avec activité; d'importantes collections ont été tirées de la confusion où elles se trouvaient, mises en ordre et inventorierées; mais, à mesure que l'on classe des pièces, il faut des cartons ou des portefeuilles pour les renfermer; il en est d'autres qui doivent nécessairement être reliées. Aujourd'hui, plusieurs collections n'ont plus besoin pour être entièrement classées, que de cette dernière formalité; c'est afin d'y pourvoir qu'un crédit extraordinaire de deux mille francs est demandé. Jusqu'ici, une somme a été annuellement prélevée pour cet objet sur le crédit ordinaire alloué pour le matériel des archives, et elle continuera de l'être, mais ce prélèvement ne saura suffire aux besoins actuels, et il y a urgence à opérer le classement définitif des archives mises en ordre.			
7	Construction ou appropriation d'un bâtiment pour le dépôt des archives nationales			
	La demande de ce crédit sera justifiée ultérieurement.			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.				
FÊTES NATIONALES.				
Unique	Frais de célébration des fêtes nationales			
	Cette majoration est destinée à couvrir les frais d'un grand concours d'harmonie qui sera célébré pendant les fêtes de 1840. — Le concours de 1835 a coûté fr. 16,277 76 c ^s , et l'allocation pour les fêtes était à cette époque de 50,000 francs.			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.				
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.				
Unique	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité			
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

CRÉDITS demandés PAR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE EN MILLES AU BUDGET EN MOINS AU BUDGET de 1840.	CRÉDITS détachement alloués POUR 1840.	<i>Observations.</i>
21,330 »	21,330 »	»	»	
2,600 »	2,600 »	»	»	
4,000 »	4,000 »	»	»	
13,000 »	13,300 »	»	300 »	
3,500 »	3,162 96	837 04	»	
2,000 »	»	2,000 »	»	
100,000 »	»	100,000 »	»	
143,430 »	46,412 96	102,387 04	300 »	
Différence en plus après décalage de la différence en moins		102,037 04		
50,000 »	40,000 »	10,000 »	»	
50,000 »	40,000 »	10,000 »	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

	LITTERA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XI.
		STATISTIQUE GÉNÉRALE.
Unique		<p>Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale</p> <p>Le recueil de statistique générale, qui se publie indépendamment de la statistique commerciale, est beaucoup plus étendu et plus considérable maintenant qu'il ne l'était précédemment. — La dernière publication a présenté un ensemble de 544 pages; la prochaine ne sera pas moins volumineuse et absorbera dès lors une dépense qui pourra bien atteindre l'intégralité du crédit demandé pour 1840.</p>
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		FRAIS DE POLICE.
Unique		<p>Mesures de sûreté publique</p>
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
		CHAPITRE XIII.
		DÉPENSES DIVERSES ET EXTRAORDINAIRES.
		<i>Jeux de Spa.</i>
1		Traitemennt du contrôleur des jeux et autres dépenses
2		Frais de réparation des monuments de la commune de Spa
		L'allocation demandée sera répartie de la manière suivante :
		Traitemennt du contrôleur fr. 1,500 "
		Frais de police locale 400 "
		Indemnité aux gendarmes. 320 "
		Frais de réparation des monuments de la commune de Spa. 20,000 "
		Total. 22,220 "
		Un premier subside de 20,000 francs, en faveur de la commune de Spa, fut alloué au Budget de 1839. Ces sommes doivent servir à faire restaurer les monuments et notamment les fontaines de cette localité. Des devis estimatifs de ces travaux portent la dépense à fr. 80,453 21 c. Un ingénieur, envoyé sur les lieux par le Gouvernement, a reconnu que l'exécution des réparations urgentes et indispensables occasionnera une dépense de 55,000 francs environ, l'état financier de la ville de Spa ne lui permet pas de supporter cette charge; il est dès lors nécessaire que le Gouvernement vienne à son secours.
3		Frais d'acquisition, pour compte de l'État, d'une maison qui était enclavée dans l'hôtel de l'administration provinciale d'Anvers
		Une maison ayant appartenu en dernier lieu à la succession Van Voorst, se trouvait enclavée dans les bâtiments du Gouvernement provincial d'Anvers. Ce voisinage présentait des inconvenients réels pour la sûreté et la tranquillité de l'hôtel; il gênait en outre les communications de la partie des bâtiments occupés
		A REPORTER. fr.

BUDGET DU MINISTÈRE D'ÉLÉCTRICITÉ

35

CHIFFRE EN 1000	CHIFFRE EN 1000	DÉTAILED	CHIFFRE EN 1000	OBSERVATION
TOTAL PÉNALISÉ	TOTAL PÉNALISÉ	EN PLUS AU VÉCÉDENT	EN MOINS AU VÉCÉDENT	
1840	1840	0	0	
10,000	7,500	2,500	0	
10 000 »	7,500 »	2,500 »	0	
80,000 »	80,000 »	0	0	
80,000 »	80,000 »	0	0	
2 220 »	2 220 »	0	0	
20,000 »	20,000 »	0	0	
15,150 »	0	15,150 »	0	
87,870 »	22,220 »	15,150 »	0	

SECTION II. - CONSIGNATION DES BIÈGES ET SERVICES.

REPORT.

par le Gouverneur avec celle où se trouvent les bureaux. Cette maison ayant été exposée en vente publique dans le courant du mois de mai dernier, il paraît utile de profiter de cette occasion, et le Gouvernement fut autorisé, sur sa demande, à faire l'acquisition de cette propriété, sous la réserve expresse de l'approbation ultérieure du Pouvoir Législatif. La maison fut acquise, mais cette clause ne fut pas insérée dans l'acte de vente à cause qu'elle eut lieu par recours public, de sorte que l'acquisition est définitive. Le revenu cadastral de cet immeuble est de 400 francs, et, vu sa situation au centre de la ville, il y avait lieu de croire qu'il pouvait s'élever au prix de 20,000 francs. — Cependant le Gouvernement l'a obtenu pour le prix modique de 13,500 francs, auxquels il faut ajouter 1600 francs pour la reprise obligée de quelques meubles, les frais de la vente et les intérêts de ces diverses sommes qui ont été avancées par la province, à raison de 4 p. $\%$, jusqu'à l'époque du paiement, ce qui porte à un total de fr. 15,150 la dépense résultant de cette acquisition.

4
Subside à la province de Brabant pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Bruxelles.
L'importance qu'à acquise la ville de Bruxelles en devenant le siège permanent du Gouvernement, et le développement qu'elle reçoit chaque jour par les constructions nouvelles qui s'élèvent dans les faubourgs, exigent que l'action de la police soit en même temps plus active et plus puissante. Le Gouvernement s'est vu dans la nécessité d'augmenter l'effectif de la compagnie de gendarmerie du Brabant de 13 gendarmes à cheval et de 13 gendarmes à pied, qui seront placés dans la brigade de Bruxelles. Comme il y a impossibilité de loger dans la caserne actuelle les 26 gendarmes dont le personnel de la brigade a été augmenté, et que, d'autre part, les bâtiments actuels sont dans un très-mauvais état et ne sont plus propres à servir de logement, la députation permanente du Brabant a pensé qu'il était préférable de construire une caserne neuve, et s'est entendue à cet effet avec l'administration communale de Bruxelles, qui cède gratuitement le terrain nécessaire à l'établissement de la caserne. La dépense évaluée à 200,000 francs devrait être rapportée par la province, aux termes de l'art. 61, no 21, de la loi provinciale. Toutefois la députation permanente du conseil provincial, se fondant sur ce que l'augmentation décrite par l'arrêté précédent est principalement motivée par des considérations d'un intérêt général, a sollicité le Gouvernement de l'aider à supporter une dépense aussi considérable. — Le subside proposé par le Gouvernement est modéré, et les motifs allégués par l'administration provinciale le justifient.

TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

CHAPITRE XIV.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Unique Crédit ouvert pour les dépenses imprévues

TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

87

CRÉDITS de l'an courant 1870,	Crédits de l'an précédent 1869,	BALANCE		Crédits de l'an courant 1870,
		EN PLUS A LA FIN DU 1 ^{er} JUIN	EN MOINS A LA FIN DU 1 ^{er} JUIN	
37,370 »	22,220 »	15,150 »	"	
80,000 »	"	80,000 »	"	
67,870 »	22,220 »	45,150 »	"	
80,000 »	30,000 »	"	"	
80,000 »	30,000 »	"	"	

N° DE CHAPITRE.	TITRE.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRES.	
<i>Récapitulation.</i>			
CAPITOLE I.	Page 60. — Administration centrale.		
— II.	ib. — Pensions et secours		
— III.	ib. — Frais de l'administration dans les provinces.		
— IV.	ib. — Instruction publique.		
— V.	ib. — Cultes		
— VI.	ib. — Industrie, commerce, agriculture.		
— VII.	ib. — Lettres, sciences et arts, etc		
— VIII.	ib. — Archives du Royaume		
— IX.	ib. — Fêtes nationales		
— X.	ib. — Récompenses honorifiques et pécuniaires.		
— XI.	ib. — Statistique générale		
— XII.	ib. — Frais de police.		
— XIII.	ib. — Dépenses diverses et extraordinaires		
— XIV.	ib. — Dépenses imprévues		
TOTAL GÉNÉRAL			fr.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1840.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCE		CRÉDITS d'Initiative (ébauds) POUR 1840.	<i>Observations.</i>
		EN PLUS AU BUDGET DE 1840.	EN MOINS AU BUDGET DE 1840.		
183,220 " "	183,220 "	" "	" "	" "	
80,570 80	75,570 80	5,000 "	" "	" "	
1,179,169 40	1,205,931 70	" "	26,762 80	" "	
1,102,148 "	1,102,148 "	" "	" "	" "	
4,043,047 "	4,186,130 "	" "	141,103 "	" "	
1,175,500 "	926,000 "	249,500 "	" "	" "	
494,900 "	488,900 "	6,000 "	" "	" "	
148,430 "	46,412 96	102,037 04	" "	" "	
50,000 "	40,000 "	10,000 "	" "	" "	
10,000 "	10,000 "	" "	" "	" "	
10,000 "	7,500 "	2,500 "	" "	" "	
80,000 "	80,000 "	" "	" "	" "	
67,370 "	22,220 "	45,150 "	" "	" "	
30,000 "	30,000 "	" "	" "	" "	
8,658,873 20	8,406,053 46	420,187 04	167,863 80		
En plus. . . .					
252,821 74					

90

Nº 1.

CHAPITRE V.

ART. 1^{er}, LITT. A.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé sous le litt. A de l'article 1^{er} du chapitre V.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ARCHIEVÈCHÉ DE MALINES.			
Traitements du cardinal-archevêque	"	30,000 "	30,000 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat.	"	" 4,800 "	4,800 "
Vicaires-généraux	3	3,600 "	10,800 "
Chanoines	12	2,400 "	28,800 "
Personnel du séminaire	"	" 8,000 "	8,000 "
Bourses du séminaire	18	423 28	8,772 48
Demi-bourses	50	211 64	10,582 01
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	"	" 7,945 51	
			107,500 "
ÉVÈCHÉ DE BRUGES.			
Traitements de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat.	"	" 4,200 "	4,200 "
Vicaires-généraux	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" 8,000 "	8,000 "
Bourses du séminaire	11	423 28	4,656 08
Demi-bourses	25	211 64	5,291 "
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	"	" 9,252 92	
			68,500 "
ÉVÈCHÉ DE GAND.			
Traitements de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat.	"	" 4,200 "	4,200 "
Vicaires-généraux	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" 8,000 "	8,000 "
Bourses du séminaire	14	423 28	5,925 92
Demi-bourses	25	211 64	5,291 "
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	"	" 4,783 08	
			65,300 "

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ÉVÊCHÉ DE LIÉGE.			
Traitements de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	"	"	4,200 "
Vicaires-généraux	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	"	8,000 "
Bourses du séminaire	14	423 28	5,925 92
Demi-bourses	28	211 64	5,925 92
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	"	"	3,343 18
			64,500 "
ÉVÊCHÉ DE NAMUR.			
Traitements de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	"	"	4,200 "
Traitements d'un secrétaire	"	1,260 "	1,260 "
Vicaires-généraux	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	"	8,000 "
Demi-bourses	54	211 64	11,428 57
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	"	"	2,511 43
			64,500 "
ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.			
Traitements de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . .	"	"	4,200 "
Vicaires généraux	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	"	8,000 "
Bourses du séminaire	11	423 28	4,656 08
Demi-bourses	35	211 64	7,407 41
Travaux aux bâtiments, dépenses imprévues	"	"	3,136 51
			64,500 "

Récapitulation.

Archevêché de Malines	fr.	107,500	"
Évêché de Bruges		68,500	"
— de Gand		68,500	"
— de Liège		64,500	"
— de Namur		64,500	"
— de Tournay		64,500	"
TOTAL.	fr.	434,800	"

N^o 2.

CHAPITRE V.

ART. 1^{er}, LITT. B.

CULTE CATHOLIQUE.

*TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé sous le litt. B
de l'article 1^{er} du chapitre V.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE. (*)	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ANVERS.			
Curés de 1 ^{re} classe.	10	2,047 50	20,475 »
— de 2 ^e classe.	11	1,365 »	15,015 »
Desservants.	127	787 50	100,012 50
Chapelains	43	500 »	21,500 »
Vicaires	195	500 »	97,500 »
Suppléments de traitements	5	»	1,340 »
Dépenses diverses et imprévues (**).	»	»	23,500 28
			279,342 78
A déduire pour revenu de cure	»	»	887 78
			278,455 »
BRABANT.			
Curés de 1 ^{re} classe.	12	2,047 50	24,570 »
— de 2 ^e classe.	17	1,365 »	23,205 »
Desservants.	280	787 50	220,400 »
Chapelains	97	600 »	48,500 »
Vicaires	268	600 »	134,000 »
Suppléments de traitements	21	»	4,875 »
Dépenses diverses et imprévues	»	»	27,000 59
			482,610 59
A déduire pour revenu de cure.	»	»	1,861 59
			480,940 »

(*) Cette colonne ne contient pas les places ayant également droit à un traitement, qui, d'après les prévisions, ne seront pas occupées en 1840.

(**) Ces sommes sont destinées aux dépenses diverses et imprévues qui pourraient se présenter; à doter, au besoin, de nouveaux postes, et à ériger en succursales un certain nombre de chapelles dont le besoin se fait sentir depuis longtemps; elles serviront encore à faire face aux traitements des postes vacants qui seraient remplis dans l'année, et à payer les coadjuteurs qui, en vertu de la loi du 9 janvier 1837, combinée avec l'art. 15 du décret du 17 novembre 1811, ont droit à un traitement de 500 francs. La majoration de ces chiffres pour les différentes provinces, a été facilitée par la déduction opérée des traitements dus pour les parties cédées, dans le Limbourg et le Luxembourg.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITMENT INDIVIDUEL	TOT. VL.
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe	19	2,047 50	38,902 50
— de 2 ^e classe	17	1,365 "	23,205 "
Desservants.	220	787 50	173,250 "
Chapelains	4	500 "	2,000 "
Vicaires	249	500 "	124,500 "
Suppléments de traitements	1	"	682 50
Dépenses diverses et imprévues	"	"	21,500 49
			384,040 49
A déduire pour revenu de cure.	"	"	954 49
			383,086 "
FLANDRE ORIENTALE.			
Curés de 1 ^{re} classe	21	2,047 50	42,997 50
— de 2 ^e classe	16	1,365 "	21,840 "
Desservants.	270	787 50	212,025 "
Chapelains	10	500 "	5,000 "
Vicaires	246	500 "	123,000 "
Suppléments de traitements	1	"	262 50
Dépenses diverses et imprévues	"	"	22,500 58
			428,225 58
A déduire pour revenu de cure	"	"	10 58
			428,215 "
HAINAUT.			
Curés de 1 ^{re} classe	5	2,047 50	10,237 50
— de 2 ^e classe	28	1,365 "	38,220 "
Desservants.	372	787 50	292,050 "
Chapelains	18	500 "	9,000 "
Vicaires	150	500 "	75,000 "
Suppléments de traitements	9	"	3,762 50
Dépenses diverses et imprévues	"	"	22,000 07
			451,180 07
A déduire pour revenu de cure	"	"	544 07
			450,616 "
LIÉGE.			
Curés de 1 ^{re} classe	6	2,047 50	12,285 "
— de 2 ^e classe	18	1,365 "	24,570 "
Desservants.	262	787 50	206,325 "
Chapelains	92	500 "	46,000 "
Vicaires	140	500 "	70,000 "
Suppléments de traitements	5	"	1,904 92
Dépenses diverses et imprévues	"	"	23,500 92
			384,585 84
A déduire pour revenu de cure.	"	"	69 84
			384,516 "

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT	TOTAL.
		INDIVIDUEL.	
LIMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe	3	2,047 50	6,142 50
— de 2 ^e classe	9	1,365 " "	12,285 "
Desservants	129	787 50	101,587 50
Chapelains	81	500 "	40,500 "
Vicaires	110	500 "	55,000 "
Suppléments de traitements	2	" "	525 "
Dépenses diverses et imprévues	" "	" "	21,000 44
			237,040 44
A déduire pour revenu de cure.	" "	" "	372 44
			" "
LUXEMBOURG.			
Curés de 1 ^{re} classe	1	2,047 50	2,047 50
— de 2 ^e classe.	19	1,365 " "	25,935 "
Desservants	233	787 50	183,487 50
Chapelains	50	500 "	25,000 "
Vicaires	51	500 "	25,500 "
Suppléments de traitements	1	" "	262 50
Dépenses diverses et imprévues	" "	" "	21,500 "
			233,732 50
A déduire pour revenu de cure.	" "	" "	363 50
			233,369 "
NAMUR.			
Curés de 1 ^{re} classe	2	2,047 50	4,095 "
— de 2 ^e classe.	15	1,365 " "	20,475 "
Desservants	253	787 50	199,237 50
Chapelains	55	500 "	27,500 "
Vicaires	46	500 "	23,000 "
Suppléments de traitements	5	" "	1,502 70
Dépenses diverses et imprévues	" "	" "	10,500 25
			295,400 45
A déduire pour revenu de cure	" "	" "	27 45
			295,373 "

Récapitulation.

Province d'Anvers	fr.	278,433	"
-- de Brabant		480,949	"
-- de la Flandre occidentale		383,086	"
-- — orientale.		428,215	"
-- de Hainaut		430,616	"
-- de Liège		384,516	"
-- de Limbourg		236,668	"
-- de Luxembourg		283,369	"
-- de Namur.		293,873	"
Total.	fr.	3,221,247	"

N° 3.

CHAPITRE V.

ARTICLE 2.

CULTE PROTESTANT.

*TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'article 2
du chapitre V.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDIE.	Observations.
ANVERS.			
Pasteur protestant	Anvers.	4,000 "	
2 ^e pasteur protestant (section flamande)	Id.	600 "	
Chantre-sacristain	Id.	400 "	
Subside pour frais de culte	"	1,000 "	
Pasteur anglican	Id.	2,000 "	
		<u>8,000 "</u>	
BRABANT.			
Pasteur protestant	Bruxelles.	4,410 "	
Supplément de traitement au même pour se procurer un coadjuteur	Id.	1,500 "	
Lecteur et chantre	Id.	840 "	
Sacristain	Id.	210 "	
Organiste	Id.	210 "	
Subside pour frais du culte	"	500 "	
Pensions des enfants du pasteur.	"	634 92	
Pasteur anglican de la chapelle du Musée	Id.	2,000 "	
Pasteur anglican de la chapelle de St-Georges.	Id.	2,000 "	
		<u>12,304 92</u>	
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Pasteur anglican	Bruges.	2,000 "	
Pasteur anglican.	Ostende.	2,000 "	
		<u>4,000 "</u>	
FLANDRE ORIENTALE.			
Pasteur protestant	Gand.	2,940 "	
Marguillier.	Id.	420 "	
Subside pour loyer du temple	Id.	423 28	
Pasteur protestant	Maria-Hoorebeke.	420 "	
Marguillier.	Id.	400 "	
		<u>4,603 28</u>	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT en francs et centimes.	Crédit demandé.
			DU SUBSIDIE
HAINAUT.			
Pasteur protestant	Mons, Bour et Paturages.	2,630 »	
Frais du local	Bour.	52 91	
Marguillier et chantre	Id.	210 »	
Pasteur protestant	Tournay et Roncy.	2,940 »	
Lecteur et chantre	Tournay.	210 »	
Lecteur et chantre	Roncy.	210 »	
Pensions des enfants des 2 pasteurs précités.	"	952 38	
			7,205 29
LIÈGE.			
Pasteur protestant	Liège.	2,400 »	
Subside pour les employés.	Id.	425 »	
Subside pour frais du culte et instruction des enfants pauvres	Id.	920 »	
Pension des enfants du pasteur	"	105 82	
Pasteur protestant	Verviers et Hodimont.	3,270 »	
Lecteur et chantre	Id.	630 »	
Lecteur et chantre	Dalhem.	210 »	
Pasteur anglican	Spa.	1,200 »	
			9,166 82

Récapitulation.

Province d'Anvers	fr.	8,000	»
— de Brabant	fr.	12,304	92
— de la Flandre occidentale	fr.	4,000	»
— de la Flandre orientale	fr.	4,603	28
— de Hainaut	fr.	7,203	29
— de Liège	fr.	9,166	82
			45,280 31
Dépenses diverses et imprévues.	fr.	2,719	69
			48,000 »

N^o 4.

CHAPITRE VEE.

Lettre G.

Administration du Conservatoire Royal de Musique.

Bruxelles , le 12 octobre 1839.

MONSIEUR LE MINISTRE ,

Le conservatoire royal de musique de Bruxelles a justifié la protection dont l'entourent les Chambres législatives et le Gouvernement , par la production de quelques artistes distingués qui ont mis en honneur le nom belge dans toute l'Europe , et d'un grand nombre d'autres musiciens qui , comme professeurs , ou comme membres des orchestres , ont amélioré la situation de l'art , non-seulement dans la capitale , mais dans les provinces . L'orchestre du conservatoire offre depuis plusieurs années le modèle d'une exécution soignée , qui a développé le goût de la musique dans la population , et qui excite la sympathie publique en faveur de cette institution .

Parvenu à ces résultats , il nous a paru que nous ne devions pas les considérer comme le dernier terme de notre mission , et qu'il était de notre devoir de vous proposer tous les moyens que nous croyons propres à imprimer un mouvement de progrès à l'art musical . Le fâcheux état de la musique d'église a particulièrement fixé notre attention : nous nous sommes sérieusement occupés de rechercher les causes de la décadence d'une partie si importante de l'art , et les informations que nous avons recueillies nous ont démontré qu'elles résident surtout dans la rareté des bons choristes et dans l'impossibilité presque absolue de recruter le personnel chantant des églises .

Nous avons pensé que le meilleur remède , pour un mal si considérable , était d'instituer au conservatoire royal de musique , une classe de chant choral ou d'ensemble , où l'on admettrait un grand nombre d'élèves , déjà instruits dans la lecture de la musique , et dont les qualités vocales offriraient des chances de succès pour une éducation spéciale . Convaincus des bons résultats qu'aurait l'institution de cette classe , nous venons vous la proposer et nous vous prions de nommer pour cet enseignement un professeur distingué dans la direction de sociétés chantantes d'amateurs , et qui possède toutes les qualités nécessaires pour la mission que nous voudrions lui confier . A l'égard du traitement qu'il conviendrait d'attacher à ses fonctions , nous pensons qu'il ne peut être moindre de deux mille francs , à cause de la fatigue que doit éprouver le professeur dans l'instruction d'un grand nombre d'élèves , à qui l'on ne peut démontrer les qualités du chant que par l'exemple .

La nécessité de séparer absolument l'enseignement des élèves des deux sexes se fait apercevoir d'une manière d'autant plus sensible que beaucoup d'entre eux sont passés en quelques années de l'enfance à la puberté. Cette considération nous a conduits à reconnaître qu'il est indispensable d'établir dans le conservatoire une classe supérieure d'enseignement du piano, pour les demoiselles, absolument distincte de celle des jeunes gens du sexe masculin. Nous avons pensé que le plus sûr moyen d'atteindre notre but, serait de confier cet enseignement à une dame, dont le talent répondrait à l'importance de ses fonctions, et nous avons rencontré les qualités que nous désirions chez une personne, professeur au conservatoire royal de Paris, que des arrangements de famille viennent de fixer en Belgique. Nous vous proposons, M. le Ministre, d'accorder à cette dame le titre de professeur de piano, pour les demoiselles, et de fixer, en considération de son talent distingué, son traitement annuel à la somme de quinze cents francs.

Mais attendu que le professeur de piano n'a cessé, depuis son entrée au conservatoire, de donner des preuves de zèle et de capacité, nous pensons qu'il ne serait pas juste de le laisser dans une position inférieure à celle du nouveau professeur de piano pour les demoiselles, et nous croyons devoir vous proposer de porter son traitement de 1,330 francs à 1,500, ce qui ne donnera lieu qu'à la légère augmentation de 130 francs par année.

Deux autres professeurs du conservatoire, qui nous sont enviés par l'étranger, et à qui des offres ont déjà été faites pour nous les enlever, méritent tout notre intérêt et votre protection. Nous ne pensons pas qu'il soit possible de reculer davantage l'élévation de leur traitement, et nous croyons devoir vous proposer de le porter à 1,500 francs pour chacun d'eux.

Par un arrêté spécial, vous avez accordé à M. Bosselet le titre de professeur adjoint pour l'enseignement de l'harmonie, en fixant son traitement à sept cents francs. Depuis lors ce jeune artiste a justifié votre confiance par ses succès dans les concours où ses élèves ont obtenu deux fois le premier prix et des seconds prix partagés. Il a quitté la direction des chœurs du théâtre pour se livrer entièrement à ses fonctions de professeur, et maintenant il fait deux cours, l'un d'harmonie écrite, l'autre d'accompagnement ou d'harmonie pratique. En récompense du zèle et de la capacité de M. Bosselet, nous vous proposons de lui accorder le titre de professeur d'harmonie, et de porter ses appointements à la somme de 1,000 francs.

Au mois d'octobre 1833 nous avons eu l'honneur de vous faire remarquer que le service intérieur et extérieur de l'école était devenu trop considérable pour qu'une seule personne pût y suffire, et nous vous avons demandé la nomination d'un second surveillant des classes; le bon ordre de l'école, la conservation du mobilier et la surveillance pour l'exactitude des professeurs et des élèves rendent aujourd'hui indispensable la nomination d'un surveillant spécial, qui aurait le titre de *maître d'études*. Nous avons l'honneur de vous proposer pour ces fonctions un ancien élève du conservatoire, qui nous paraît doué de toutes les qualités nécessaires à cet emploi. Nous estimons que son traitement doit être fixé à la somme de neuf cents francs.

Nous profitons de cette circonstance pour mettre sous vos yeux le tableau des cours qui se donnent au conservatoire jour par jour et dans leurs diverses périodes. Vous y verrez, Monsieur le Ministre, que le nombre de ces cours s'élève chaque semaine à *cent et six*, qui, à raison de 16 élèves pour chaque,

minimum presque constamment dépassé, donne un total de *seize cent quatre-vingt-quatre leçons* individuelles par semaine, et arrive au chiffre énorme de *soixante-dix mille sept cent vingt-huit leçons* dans les dix mois de l'année scolaire.

Or, si l'on compare ce chiffre à celui du subside voté par la Législature en faveur du conservatoire, on trouvera que le prix de chaque leçon individuelle est d'environ *trente centimes*, qui, à raison de trois leçons par semaine, donne un total de *quarante francs* pour chaque élève dans l'année scolaire. L'éducation musicale complète d'un artiste n'exigeant au *maximum* que six années d'études, il en résulte que cette éducation ne coûte à l'État que 240 francs, même pour former un artiste de premier ordre.

Nous avons cru, Monsieur le Ministre, que ces aperçus ne seraient pas sans intérêt pour vous, et que vous pourriez y puiser des renseignements utiles. Nous y joignons le Budget des dépenses nécessaires pour le service du conservatoire pendant l'année 1840.

Nous vous prions d'agrérer l'assurance de notre parfaite considération.

Signé, TH. FALON, *président,*
 J. ENGLER,
 VAN BELLINGHEN,
 WALKIERS DE VLIERINGHEN,
 M.-J. ROBYNS,
 BLAES DE DONDER,
 FÉTIS, *directeur,*
 ED. STEVENS,



102

PARIS
MUSIQUE
ENSEIGNÉE
PAR
LE CONSERVATOIRE
ROYAL
DE PARIS
PUBLIÉE
PAR
LE CONSEIL
DES
ARTS
PARIS
1859

TABLEAU

DLS

COURS DU CONSERVATOIRE ROYAL

DE MUSIQUE.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

LUNDI ET MARDI, de 9 à 10 heures.		MERCREDI ET JEUDI, de 10 heures à midi.		
	DÉSIGNATION DES COURS. ET RÉPÉTITEURS.	DÉSIGNATION DES COURS. ET RÉPÉTITEURS.		
	1. Violon, classe supérieure. 2. Violon, classe élément. 3. Clarinette 4. Basson 5. Violoncelle, classe élém.	M. Meerts, professeur M. Steveniers, répétiteur M. Bachmann, prof. M. Borini, prof. M. Warot, prof. adjoint.	6. Lecture musicale (garç.) 7. Idem, classe élém. (id.). 8. Solfège élémentaire (id.). 9. Idem (demois.). 10. Éléments de piano (idem).	M. Van Helmont, profess. M. Demartin, rép. M. Van Volsem, rép. Mme Peyraud, rép. Mlle Dyckmans, rép.
MARDI.	19. Composition. 20. Violon, classe supérieure 21. Instruments de cuivre 22. Hautbois 23. Contrebasse 24. Flûte	M. Fétils, directeur. M. Wery, prof. M. Bertrand, prof. M. Friaard, prof. M. Beckmans, prof. M. Demeurs, prof. adj.	25. Chant, M. Géraldy, prof. 26. Solfège élém. (demois.). 27. Idem (garçons). 28. Élém. de piano (demois.).	M. De Glimes, prof. supp. Mme De Haes, rép. M. Godineau, aîné, rép. Mlle Wauters, rép.
MERCREDI.	38. Violon, classe supé. 39. Violon, classe élément. 40. Clarinette 41. Basson. 42. Violoncelle, classe élém.	M. Meerts. M. Steveniers. M. Bachmann M. Borini. M. Warot.	43. Lecture musicale (garç.). 44. Idem classe élém. (idem). 45. Solfège élément. (idem). 46. Idem (demois.). 47. Éléments de piano (idem).	M. Van Helmont. M. Demartin. M. Van Volsem. Mme Peyraud. Mlle Dyckmans.
JEUDI.	54. Composition. 55. Violon, classe supér. 56. Instruments de cuivre 57. Hautbois 58. Contrebasse 59. Flûte	M. Fétils. M. Wery. M. Bertrand. M. Friaard. M. Beckmans. M. Demeurs.	60. Chant, M. Géraldi 61. Solfège élém. (demois.) 62. Idem (garçons). 63. Éléments de piano (idem).	M. De Glimes. Mme De Haes. M. Godineau, aîné. Mlle Wauters.
VENDREDI.	70. Violon, classe supérieure. 71. Violon, classe élément 72. Clarinette 73. Basson. 74. Violoncelle, classe élém.	M. Meerts. M. Steveniers. M. Bachmann. M. Borini. M. Warot.	75. Lecture musicale 76. Idem, classe élém. 77. Solfège élémentaire 78. Idem 79. Éléments de piano.	M. Van Helmont. M. Demartin. M. Van Volsem. Mme Peyraud. Mlle Dyckmans
SAMEDI.	88. Composition. 89. Violon, classe supérieure. 90. Instruments de cuivre. 91. Hautbois. 92. Contrebasse. 93. Flûte	M. Fétils. M. Wery. M. Bertrand. M. Friaard. M. Beckmans. M. Demeurs.	94. Chant, M. Géraldy 95. Solfège élém. (demois.) 96. Idem (garçons) 97. Élém. de piano (demois.)	M. De Glimes. Mme De Haes. M. Godineau, aîné. Mlle Wauters.

N° DE LA PIÈCE, de n° 1 à 2 leçons.		N° DE LA PIÈCE, de 3 à 7 leçons.	
DESIGNATION DES COURS	PROFESSEURS OU PROFESSEURES.	DESIGNATION DES COURS	PROFESSEURS OU PROFESSEURES.
11. Orgue	M. Fétis, directeur.	15. Harmonie (hommes) . .	M. Bossuet, prof.
12. Flûte	M. Lahou, prof.	16. Vocalisation (demois.)	Mme Hillen, rép.
13. Éléments de piano (garç.)	M. Godineau, jeune, rép.	17. Violon, classe élément.	M. Schubert, rép.
14. Solfège supérieur (id.).	M. Ladot, prof	18. Solfège, classe élément.	M. Colignon, rép.
29 Piano, classe sup. (dem.)	M. Michelot, prof	34. Piano, classe sup. (hom.)	M. Michelot, prof.
30. Idem élém. (id.).	Mme Hanciaux, rép.	35. Accompagnement (id.).	M. Bosselet.
31. Idem idem (id.).	Mme Peyraud, rép.	36. Idem (dem.)	M. Meyne, rép.
32. Solfège supér. (id.).	M. Batta, prof.	37. Violoncelle, classe sup.	M. Demunck, prof.
33. Solfège élément. (id.).	Mme Marin, rép.		
48. Flûte	M. Lahou.	51. Vocalisation (demois.) .	Mme Hillen.
49. Éléments de piano (garç.).	M. Godineau, jeune	52. Violon, classe élément,	M. Schubert.
50. Solfège supér. (id.).	M. Ladot.	53. Solfège, classe élément.	M. Colignon.
64 Piano, classe élément.	Mme Hanciaux.	68. Accompagnement (dem.).	M. Meyne.
65. Idem idem .	Mme Peyraud.	69. Violoncelle, classe supér.	M. Demunck
66. Solfège supérieur . . .	M. Batta.		
67. Solfège élément. . . .	Mme Marin		
80. Orgue	M. Fétis.	84. Harmonie (hommes) . .	M. Bosselet.
81. Flûte	M. Lahou.	85. Vocalisation (demois.) .	Mme Hillen.
82. Éléments de piano (garç.).	M. Godineau, jeune.	86. Violon, classe élément .	M. Schubert.
83. Solfège supérieur (id.)	M. Ladot.	87. Solfège, classe élément.	M. Colignon.
98. Piano, classe supérieure.	M. Michelot.	103. Piano, clas. sup. (hom.).	M. Michelot.
99. Idem classe élément. .	Mme Hanciaux.	104. Accompagnement (id.).	M. Bosselet
100. Idem idem . .	Mme Peyraud.	105. Idem (demois.).	M. Meyne.
101. Solfège supérieure . .	M. Batta.	106. Violoncelle, clas. sup.	M. Demunck
102. Solfège élémentaire . .	Mme Marin		

LE ANNEXE

Annexe de la partie administrative du budget de l'intérieur pour l'année 1840

Conservatoire Royal de Musique.

PROJET DE BUDGET DE 1840.

DÉPENSES.

Personnel.		Dépenses diverses
MM. Félix	4,000 »	Entretien de la salle de la commission administrative 96 »
Geraldin	3,000 »	Chaufrage 730 »
Wery	2,100 »	Objets de nettoyage 135 »
Michelot	1,860 »	Poêlier 83 »
Bertrand	1,200 »	Acquisition de musique 130 »
Batta	1,000 »	Copie de musique 800 »
Bachmann	1,000 »	Location d'un piano 180 »
Beekmans	1,000 »	Reliure des livres d'école 109 »
Borini	1,000 »	Entretien du mobilier 130 »
De Ghimes	1,000 »	Peintre en bâtiments 120 »
Demunck	1,000 »	Fournitures de bureau 243 »
Friard	1,000 »	Gazette musicale 83 »
Lados	1,000 »	Impressions 100 »
Lahou	1,000 »	Gaz 133 »
Meerts	1,000 »	Contributions 212 »
Van Helmont	1,000 »	Fournitures du luthier 130 »
Bosselet	700 »	Achat d'instruments 800 »
Accompagnateur	400 »	Vitrier 30 »
Warot	400 »	Plombier 50 »
Demeurs	400 »	Gratification à M ^r Foucaut 200 »
18 répétiteurs à 200 francs.	2,600 »	Achat d'un piano 1,600 »
Gloden	1,200 »	
Foucaut	700 »	TOTAL des dépenses diverses. 5,614 »
Accordeur	200 »	Report du personnel. 29,628 »
Souffleur	150 »	
Servante	228 »	TOTAL. 35,242 »
TOTAL du personnel. .	29,628 »	

En ajoutant à ce total la somme à laquelle seraient fixées les nouvelles nominations demandées à M^r le Ministre par la lettre en date de ce jour. fr. 4,450 »

Et une autre somme pour augmentation de traitement, ci. 1,450 »

On aura pour total général. 41,092 »

En soustrayant de ce chiffre les subsides de la ville et de la province, SAVOIR. . . 9.062 32

Il restera à demander au Gouvernement une somme de. 31,129 68

Trente-un mille cent vingt-neuf francs soixante-huit centimes, suivant procès-verbal de la séance du 12 octobre 1839.

Pour copie conforme :

*Le Secrétaire-adjoint,
(Signé) GLODEN.*